

Passeport

Le passeport biométrique est valable :

- Pour les personnes majeures : 10 ans
- Pour les personnes mineurs : 5 ans

S'il devient majeur avant sa date d'expiration, il peut continuer à l'utiliser. Il n'a pas besoin de demander un nouveau passeport.

Prendre rendez vous pour votre passeport :

- Sur le site internet de la MAIRIE DE LISIEUX : <https://www.ville-lisieux.fr/695-E-Rendez-vous.html>.
- Sur le site internet de la MAIRE DE LIVAROT-PAYS D'AUGE : <https://livarot-paysdauge.fr/services-publics/etat-civil>.
- Sur le site internet Site La Maison des Services Publics à MÉZIDON VALLÉE D'AUGE : <https://mva14.fr/vos-demarches-administratives>
- Sur le site de la mairie de PONT-L'ÉVÊQUE : <https://www.pontleveque.fr/e-rendez-vous/>

Pièces à fournir pour une demande ou renouvellement de passeport :

Demande ou renouvellement de passeport mêmes documents que pour la carte d'identité

Vous êtes de nationalité française, vous souhaitez faire une demande ou un renouvellement de passeport, il convient de régler un timbre fiscal de :

- 86 euros pour une personne majeure
- 42 euros pour un jeune de 15 à 18 ans
- 17 euros pour un jeune de moins de 15 ans

Les demandes sont faites en personne auprès de la mairie sur rendez-vous.

Le timbre fiscal papier peut être acheté dans un bureau de tabac, dans une trésorerie, ou bien dématérialisé (timbre électronique) en cliquant sur le lien <https://timbres.impots.gouv.fr/>

Pour avoir les informations sur les pièces à fournir, cliquer sur le lien <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Pieces-a-fournir-pour-une-demande-ou-un-renouvellement-de-passeport> ou contacter la Mairie